

II

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique

Ottawa, le 24 novembre 1976

N° DFR-3110

Excellence,

J'ai l'honneur de faire référence à votre Note n° 280 du 10 novembre 1976 concernant les arrangements qui permettraient aux Forces armées américaines de continuer à utiliser les services de l'aéroport de Goose Bay après le 30 septembre 1976⁽¹⁾, date d'expiration du présent Accord.

Je suis heureux de vous informer que le Gouvernement du Canada souscrit aux propositions énoncées dans votre Note et accepte que celle-ci et son annexe, ainsi que la présente réponse, qui est authentique en anglais et en français, constituent, entre nos deux Gouvernements, un Accord qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 1976, et le demeurera pour une période initiale de dix ans, après quoi il devra être renouvelé d'année en année.

Veuillez accepter, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures.

DONALD C. JAMIESON

Son Excellence M. Thomas O. Enders,
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,
Ottawa.

⁽¹⁾Recueil des traités 1976 No. 38